



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL
Réf : 540/92/CG/01/5530/A.N/2020

Bujumbura, le 09/12/2020

COMMUNIQUE PORTANT DEMATERIALISATION DU DOCUMENT DE DECLARATION D'IMPORTATION

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle procédure dématérialisée, l'Office Burundais des Recettes, en collaboration avec la Banque de la République du Burundi (BRB) et les Banques commerciales, a développé une application informatique de gestion des déclarations d'Importation (DI), ou Licence d'Importation. Cette application est développée dans le logiciel ASYCUDA WORLD, actuellement utilisé pour les douanes.

A partir du 15 Décembre 2020, toute déclaration d'importation devra se faire à travers cette application. A cet effet, l'importateur passera par une agence en douane ou sa banque pour introduire une DI. Après validation, la même déclaration d'Importation sera utilisée pour la déclaration en douane de la marchandise concernée.

Pour toute information supplémentaire ou un éventuel besoin d'assistance, les contribuables ou les déclarants sont priés de s'adresser à l'OBR ou à leur banque partenaire. De plus un manuel d'utilisateur peut être téléchargé sur le site web de l'OBR (<https://www.obr.bi>) dans la rubrique des services en ligne.

LE COMMISSAIRE GENERAL


Hon. Audace NIYONZIMA.-